

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU LUNDI 11 JANVIER DEUX MILLE VINGT ET UN

Présents : Mesdames Isabelle GARCIA-RIBET, Audrey LE GALES, Corinne DEJEAN  
Marianne LAUZERAL et Alexia RON,

Messieurs : Daniel GRYCZA, Marcel FABRIS, Gérard SOUVERVILLE, Gilbert  
GUILHEM, Roger GHIRARDO, Eric SOULA, Yoann CLAUDIN, Gérard ROUJAS et  
Sébastien DARAUD.

Absents excusés : Mesdames Christiane DANGLA et Monsieur Marcel FABRIS.

Secrétaire de séance : Madame Corinne DEJEAN,

-----  
*Ouverture de la séance à 20 h 30 qui se déroule exceptionnellement à la Salle des  
Fêtes (période COVID-19).*

- **Approbation du compte rendu de la séance ordinaire du 02 novembre 2020 :**  
Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la Séance Ordinaire du Conseil  
Municipal du 2 novembre 2020.

Il est constaté à la lecture qu'une erreur s'est glissée dans le paragraphe sur le point  
d'avancement du local associatif : il faut lire que « les travaux pourraient ainsi débuter dans  
le courant du premier semestre 2021 » et non pas « premier trimestre 2020 ».

Monsieur le Maire soumet donc le compte rendu au vote :

POUR	13
ABSTENTION	0
CONTRE	0

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, ce compte-rendu.

- **Délibération du Syndicat Intercommunal des Eaux des Coteaux du Touch :**  
Comme déjà abordé lors du conseil municipal du 2 novembre 2020, le Muretain Agglo  
(Communauté d'Agglomération du Muretain) avait demandé au Préfet l'autorisation de  
reprendre les compétences de fourniture en eau potable et de contrôle des assainissements  
individuels pour certaines des 54 communes proches de Muret adhérentes au SIECT,

En date du 18 décembre 2020, Monsieur le Préfet a réuni la Commission Départementale de  
Coopération Intercommunale (CDCI) qui a rendu un avis défavorable : 28 voix POUR et 6  
voix CONTRE.

La demande a donc été rejetée.

Ne s'avouant pas vaincus, les maires de Muret et Lavernose ont rencontré Monsieur le Préfet  
pour lui signifier qu'ils comptaient poursuivre en faisant jouer l'article 8 des statuts du  
SIECT, à savoir reprendre la compétence de fourniture en eau potable uniquement,

Si cela venait à se faire, le prix de l'eau pourrait être impacté.

D'un autre côté, les différents maires dont les communes sont alimentées par l'usine du  
Fousseret font front pour demander au Président du SIECT de prendre en compte les soucis  
rencontrés sur le réseau de distribution de l'eau potable (le traitement de l'eau engendre une  
accélération du vieillissement des tuyaux).

➤ **Délibération pour engager 25% du budget d'investissement avant le vote du budget 2020 :**

Monsieur le Maire signale que le budget a été arrêté au 31 décembre 2020 et que selon la réglementation, il n'est pas possible de réaliser des dépenses d'investissements en l'absence d'un budget voté. Afin de ne pas bloquer les factures et freiner les projets, Monsieur le Maire propose de voter une délibération qui autorise la commune à pouvoir engager 25% du budget d'investissement réalisés en 2020 en attendant le vote du budget 2021.

Après délibéré, le Conseil Municipal passe au vote :

POUR	13
ABSTENTION	0
CONTRE	0

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, et prend la délibération.

➤ **Délibération pour autoriser la signature de l'avenant n°1 du bail emphytéotique avec URBASOLAR :**

Monsieur le Maire rappelle qu'aux termes d'une délibération du Conseil Municipal du 4 novembre 2019, le Conseil municipal l'a autorisé à signer un bail emphytéotique avec la Société URBA 19 sur les parcelles situées à Peyssies pour le développement et l'implantation d'une centrale photovoltaïque sur ces parcelles.

Monsieur le Maire expose que la Société URBA 19 sollicite la commune pour disposer en complément de celles prévues dans le bail initial, d'une servitude pour l'implantation d'une clôture de la centrale photovoltaïque sur une partie des parcelles situées à Peyssies, cadastrées section B numéros 1126, 1520, 1517, 1511, 1509, 1505, 1507, 1513 et 1515, et de l'extension des servitudes à la parcelle B numéro 1126.

Il est proposé au Conseil Municipal de mettre une partie de ces parcelles à la disposition de la société URBA 19 en vue d'y implanter une clôture et d'intégrer la parcelle cadastrée B numéro 1126 pour les servitudes de passage et d'accès.

Monsieur le Maire soumet la proposition au vote :

POUR	13
ABSTENTION	0
CONTRE	0

Après délibération, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, et prend la délibération.

➤ **Situation Financière :**

Madame Isabelle GARCIA-RIBET présente un état de la situation financière à la date de ce jour sachant que la Perception n'a pas encore intégré la totalité des écritures du mois de décembre.

Le résultat du budget de FONCTIONNEMENT fait apparaître un excédent de + 23 539 euros ;

Le résultat du budget d'INVESTISSEMENT fait apparaître un excédent de + 41 475 euros.

Le montant de la Trésorerie disponible est de 216 228 euros.

Monsieur le Maire annonce que cette bonne situation financière va convaincre les banques à nous accompagner pour les investissements futurs et notamment le financement de la future école.

➤ **Point d'avancement des projets en cours :**

- Nouvelle Ecole : les travaux devraient commencer courant premier semestre 2021
- Travaux d'urbanisation de la route de Lafitte : un courrier va être adressé dans la semaine aux riverains de la route de Lafitte pour les informer de la reprise des travaux à partir du 18 janvier 2021, accompagné du planning prévisionnel des différents intervenants ;  
Il est prévu : l'enfouissement des réseaux électriques, la réalisation d'un trottoir et de 2 ralentisseurs, l'effacement de la ligne moyenne tension qui traverse la commune, la réfection de la couche de roulement et l'implantation d'un poteau incendie ;
- Local associatif- épicerie : les travaux devraient débuter courant 1<sup>er</sup> semestre 2021 ;
- Révision du schéma d'assainissement qui date de 2006. L'étude est réalisée par Réseau 31. Un point d'avancement doit être réalisé et il faudra veiller à la bonne prise en compte de la route de Carbonne ;
- La commune est éligible à la fibre depuis le 2<sup>e</sup> janvier : sur les 4 opérateurs, 3 sont déjà conventionnés avec Haute Garonne Numérique. Chaque administré qui le souhaite doit négocier avec l'opérateur de son choix pour le branchement. Tout commercial qui se présente doit être assermenté par la Mairie avant de démarcher chez un administré.

➤ **Liste des projets du mandat 2020/2026 à inscrire au Contrat de Territoire :**

Pour le mandat du nouveau Conseil Municipal élu en 2020, il nous est demandé de rédiger un projet. Le département nous accompagne mais il a besoin d'un projet élaboré pour établir une enveloppe en conséquence.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'y réfléchir, sachant que certains projets sont déjà en cours comme le local associatif ou le projet du site de la cave. Mais il est peut-être utile de réfléchir à d'autres comme les travaux sur le site des lacs, l'isolation de la salle des fêtes, la réfection de la toiture de l'église, etc.

➤ **Questions diverses :**

Eclairage de la Route de Longages :

- ce point a déjà été abordé lors du Conseil Municipal du 2 novembre 2020, une demande d'étude a été faite auprès du SDEG ;
- il est signalé des micro-coupures sur le réseau d'alimentation.

Il n'a pas été arrêté de date pour la prochaine réunion du Conseil Municipal, car Monsieur le Maire préfère attendre d'avoir la date d'ouverture des offres pour le projet de la Nouvelle Ecole. Les élus seront tenus informés.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.*

-----